

■ DÉPARTEMENT

Les archives de l'archiconfrérie de la Sanch remises au conseil départemental

Le 16 mai a eu lieu, aux Archives départementales, la remise officielle des archives anciennes de l'archiconfrérie de la Sanch au conseil départemental, entre Hermeline Malherbe, présidente, et Cédrik Blanch, président de l'archiconfrérie.

Lors de la remise des archives anciennes de l'archiconfrérie de la Sanch au conseil départemental, les personnes présentes ont pu découvrir ces archives exceptionnelles constituées de registres de délibérations et de comptes des années 1649-1925.

Le dépôt de ces documents permettra de les conserver dans les meilleures conditions, permettant ainsi leur transmission aux générations futures, et de les communiquer au public.

Numérisation prochaine

Leur numérisation sera d'ail-

leurs effectuée prochainement pour en assurer une meilleure préservation et une plus grande diffusion.

Ce dépôt d'archives privées, inédit et particulièrement intéressant pour l'histoire du territoire des Pyrénées-Orientales, vient enrichir les 19 kilomètres linéaires d'archives, allant du IX^e au XXI^e siècle, déjà conservées aux Archives départementales.

Ces dernières poursuivent ainsi leurs missions de collecte, de préservation, de transmission et mise à disposition du public du patrimoine du département des Pyrénées-Orientales.



Cédrik Blanch et Hermeline Malherbe officialisant la remise des archives. (Crédit photo : D. R.)

■ SOCIAL

Des « douaniers en colère » dans les rues de Perpignan

Les douaniers ont eux aussi défilé à Perpignan le jeudi 9 mai, lors de la manifestation de la fonction publique.



Les douaniers étaient mobilisés lors de la manifestation de la fonction publique. (Crédit photo : D. R.)

Avec la future sortie de l'Union européenne du Royaume-Uni, les douaniers français vont se retrouver face à «de nouvelles difficultés».

Précisant que «tout ceci ne sont que des hypothèses et à

prendre au conditionnel», ils craignent que «la libre circulation des personnes et des marchandises risque d'aggraver la - déjà - surcharge de travail des agents des douanes en relation avec nos voisins anglais. Tout

ceci en supplément du travail actuel.»

Et de rappeler que «l'administration des douanes perd chaque jour un emploi. En 20 ans, elle a perdu 6 000 emplois.»

■ En bref

Agression d'une automobiliste à Perpignan : quatre ans de prison ferme

Le mardi 23 avril en milieu d'après-midi, un équipage de Police Secours circulant sur l'avenue Julien-Panchot à Perpignan était hélé par des passants qui expliquaient avoir assisté à une agression. Il s'agissait d'une femme de 23 ans violente alors qu'elle était au volant de son véhicule, par un automobiliste l'ayant dépassée puis bloquée. L'homme n'avait pas apprécié d'être l'objet de coups de klaxons de la part de la victime, après qu'il ait doublé irrégulièrement une file de voitures arrêtées à un «cédez le passage». Le contrevenant pilait à plusieurs reprises devant le véhicule de la victime avant de s'arrêter en pleine voie et de sortir de sa voiture. Il se dirigeait alors vers la jeune femme et, sans crier gare, alors qu'elle s'apprêtait à sortir, refermait violemment la portière du véhicule sur les jambes de cette dernière. Il l'extirpait ensuite de l'habitacle et la poussait violemment, faisant tomber plusieurs fois la conductrice déjà gravement blessée aux jambes. L'intervention de témoins causa la fuite de l'agresseur dont le numéro minéralogique pouvait être relevé. Les sapeurs-pompiers conduisaient aussitôt la victime aux urgences.

Les enquêteurs du Groupe d'atteinte aux personnes du commissariat de Perpignan étaient saisis de l'affaire. Ils recueillaient la plainte de la victime à la clinique Saint-Pierre après que celle-ci ait subi une intervention chirurgicale pour une fracture du plateau tibial, lui interdisant de marcher avant plusieurs mois.

L'auteur des faits était identifié malgré le non-changement de carte grise de sa voiture qui avait fait l'objet de plusieurs ventes. Les enquêteurs du GAP l'interpellaient et le plaçaient en garde à vue le 16 mai. Le mis en cause s'avérait être démuné du permis de conduire et avoir été déjà arrêté un an auparavant pour cette raison. Jugé en comparution immédiate par le tribunal correctionnel de Perpignan, il a été condamné à 4 ans de prison ferme.